

# Le long XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1914): la France en quête d'une stabilité politique difficile à trouver

## Un enjeu majeur: terminer la Révolution

Le XIX<sup>e</sup> siècle français est impossible à comprendre si l'on oublie qu'il a été inauguré par ce qu'il est convenu d'appeler la « période révolutionnaire », c'est-à-dire la Révolution française (1789-1799) puis l'époque napoléonienne avec le Consulat et l'Empire (1799-1814/15). La Révolution, par la profondeur des changements qu'elle introduit durablement et de manière irréversible dans la société et la vie politique, exerce en effet une influence considérable sur tout le siècle: les générations qui se succèdent, qu'elles aient ou non connu cette époque, vivent à l'ombre de cette période fondatrice dont la présence obsédante envahit tous les secteurs de la vie nationale. C'est là une clef d'explication majeure de l'incroyable instabilité politique que connaît le pays jusque dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, tous les régimes politiques se positionnant par rapport à cet héritage, soit pour l'accepter – en tout ou partie – soit pour le rejeter et le combattre.

De la Restauration à la III<sup>e</sup> République, tous les régimes ont ainsi eu pour ambition de mettre un point final à la Révolution. Mais « fermer l'ère des révolutions », pour reprendre l'expression utilisée par Louis-Napoléon Bonaparte dans sa proclamation du 2 décembre 1851 annonçant son coup d'État, s'avère difficile car la vie politique française connaît une bipolarisation croissante entre une droite farouchement hostile à la Révolution et aux principes qui en découlent (droits de l'homme, libertés individuelles, souveraineté du peuple) et une gauche viscéralement attachée à l'héritage de la Révolution et de la I<sup>re</sup> République. L'esprit de compromis, entre d'une part des concessions libérales et d'autre part l'attachement à l'ordre et à l'autorité, expérimenté successivement, avec des nuances, par la monarchie censitaire (1814-1848), par la II<sup>e</sup> République (1848-1851) et même à certains égards par le Second Empire (1852-1870), ne fonctionne pas à l'évidence, et il faudra tout le talent de la première génération de républicains à parvenir au pouvoir, dans les années 1880, pour arriver à un consensus national autour de l'idée d'une république démocratique attachée aux grands principes de 1789. Certains historiens – François Furet notamment – considèrent d'ailleurs, de manière certes un peu provocante, que la Révolution française ne s'achève pas en 1799, ni en 1804 ou en 1815, mais en 1879-1880, lorsque la République s'impose définitivement en se réclamant d'une mémoire consensuelle de la Révolution – celle des années 1789-1792, rejetant les excès de la Terreur des années 1793-1794. La III<sup>e</sup> République célèbre d'ailleurs en grande pompe le centenaire de la Révolution en 1889, qui coïncide avec l'Exposition universelle de Paris, restée célèbre parce qu'elle a vu se construire la Tour Eiffel.

La Révolution française, de par l'ampleur des changements qui s'y sont produits, les bouleversements introduits dans la manière de faire la politique et dans le quotidien des Français, mais aussi la mémoire qui reste très vive d'une génération à l'autre, demeure donc un point de fixation des conflits politiques et idéologiques qui traversent tout le siècle : la droite et la gauche se construisent en rapport à l'héritage révolutionnaire, que celui-ci soit totalement rejeté, partiellement accepté (1789 fait souvent consensus, beaucoup moins la Terreur) ou revendiqué sans réserve.

## Un phénomène de longue durée : la politisation des Français

En proclamant le principe de la souveraineté nationale (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789), d'où découlent les libertés individuelles, la Révolution inaugure également un processus fondamental, celui de la politisation de la société française, qui se déploie sur tout le XIX<sup>e</sup> siècle, pour trouver son aboutissement sous la III<sup>e</sup> République. Il s'agit de l'éveil des Français à la politique au sens premier du terme c'est-à-dire au débat d'idées, permis par l'acquisition des libertés fondamentales, qui se manifeste de diverses manières notamment par le droit de vote et par la formation des partis politiques. En d'autres termes, les Français deviennent davantage des acteurs politiques et prennent la parole, y compris de manière violente – les innombrables émeutes et révolutions qui émaillent le XIX<sup>e</sup> siècle, à commencer par celles de 1830 et 1848, traduisent également la politisation croissante de la population, en particulier parisienne.

Ce processus est cependant tout sauf linéaire, fluctuant en fonction des régimes politiques et de leur plus ou moins grand libéralisme. Si la République est, par définition, le type d'organisation politique qui permet un plein épanouissement de la politisation, notamment parce qu'elle reconnaît le suffrage universel (définitivement instauré par la II<sup>e</sup> République en 1848), les autres régimes, y compris durant leurs phases autoritaires et répressives, n'ont jamais complètement remis en cause ce processus. La monarchie de Juillet, par sa grande loi municipale en 1831, a par exemple introduit durablement la pratique du vote dans les campagnes, donc bien avant l'arrivée du suffrage universel, tandis que le Second Empire, en pérennisant le suffrage universel – certes dévoyé au profit du pouvoir impérial – a permis aux Français de continuer à s'accoutumer à la pratique du vote. La III<sup>e</sup> République, après la décennie 1870 dominée par les royalistes, devient enfin véritablement républicaine à partir des années 1879-1880, et fait arriver à son terme le processus, conçu comme un moyen de construire une nouvelle citoyenneté politique autour des principes de 1789 et des valeurs démocratiques.

## Le choix d'un découpage chronologique

Le découpage chronologique est classique, car il suit la succession des différents régimes politiques. Après un tableau de la France en 1814-1815, permettant de dresser un bilan de la Révolution et de l'Empire (**chapitre 1**), une première période apparaît clairement entre 1814 et 1848 (**chapitres 2 et 3**) : c'est celle de la monarchie constitutionnelle – trois rois se succèdent, dont les pouvoirs sont désormais limités par une Constitution adoptée en 1814, nommée la « Charte » – appelée également

monarchie « censitaire », car le droit de vote est restreint à une petite partie de la population, celle qui paie les impôts (appelés le cens) les plus élevés. Néanmoins, le choix de traiter séparément la Restauration (1814-1830) d'une part et la monarchie de Juillet (1830-1848) d'autre part se justifie par la netteté de la coupure provoquée par la révolution de 1830 car non seulement la dynastie des Bourbons quitte définitivement le pouvoir, remplacée par celle des Orléans, mais les sources même de légitimité du pouvoir politique ne sont plus les mêmes puisque le choix de Louis-Philippe à l'été 1830 est présenté comme une émanation de la souveraineté nationale par opposition à une conception beaucoup plus traditionaliste sous Louis XVIII et encore davantage sous Charles X qui n'hésite d'ailleurs pas à renouer en 1825 avec la tradition monarchique du sacre royal.

La II<sup>e</sup> République (**chapitre 4**), proclamée au lendemain d'une nouvelle révolution parisienne en 1848 qui chasse du pouvoir le dernier roi (Louis-Philippe I<sup>er</sup>), s'avère très vite décevante pour tous ceux qui avaient placé de grands espoirs en elle, et, malgré un fonctionnement très démocratique durant les premiers mois, connaît rapidement une crispation conservatrice car la droite antirépublicaine, c'est-à-dire royaliste et bonapartiste, s'empare du pouvoir de manière tout à fait légale (victoires électorales). Élu président de la République – institution complètement nouvelle en France – en décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Bonaparte, réussit un coup d'État en décembre 1851 pour se maintenir au pouvoir. Cela débouche sur un nouveau changement de régime l'année suivante, avec l'instauration du Second Empire (**chapitre 5**). Louis-Napoléon Bonaparte, devenu Napoléon III, conserve le pouvoir jusqu'en 1870, gouvernant selon les principes contradictoires du bonapartisme, qui oscillent entre attachement aux grands principes de 1789 (le suffrage universel est ainsi maintenu) et autoritarisme répressif. Le désastre militaire face à la Prusse à l'été 1870 entraîne l'écroulement rapide du régime, et l'instauration de la III<sup>e</sup> République le 4 septembre 1870 (**chapitre 6**). Après une naissance dans la douleur (guerre extérieure et guerre civile) puis une décennie 1870 marquée par la politique réactionnaire des royalistes, les républicains réussissent progressivement à faire basculer la masse rurale du pays, réputée conservatrice, en leur faveur : en 1879, ils contrôlent désormais toutes les institutions de l'État, et relancent alors le processus de politisation pour républicaniser et démocratiser l'État et la société. Une nouvelle citoyenneté politique, construite par de puissants vecteurs comme l'école et l'armée, et reposant sur le principe de la laïcité (loi de séparation en 1905) permet de créer un consensus au sein de la société autour de la forme républicaine du régime. Celle-ci n'est plus guère contestée que par quelques minorités, à l'extrême droite (pendant l'affaire Dreyfus notamment) et à l'extrême gauche (vague d'attentats anarchistes dans les années 1890). Au moment d'entrer dans la Première Guerre mondiale à l'été 1914, la République, désormais totalement assimilée à la Nation, est solidement ancrée, même si la France souffre de plusieurs problèmes structurels (faiblesse démographique, déséquilibres économiques) et si les quatre années de guerre représenteront une rude épreuve pour tout le pays.

## La France dans le monde : une puissance incomplète

Tous ces régimes politiques ont également pour point commun d'avoir essayé, chacun à leur manière, de reconstruire la puissance européenne et internationale de la France. Le pays sort en effet exsangue des défaites napoléoniennes, et le Congrès de Vienne de 1815 construit un système diplomatique qui l'isole durablement du concert des nations. C'est Napoléon III qui parvient pour la première fois, dans les années 1850, à remettre en cause les décisions de Vienne et à redonner à la France une véritable stature internationale, mais ses efforts sont anéantis par ses choix hasardeux dans la décennie 1860 qui aboutissent à l'humiliante défaite militaire face à la Prusse en 1870. Comme après 1815, la France est de nouveau contrainte à une « diplomatie du recueillement », mais qui est rompue dans les années 1890 grâce à une alliance avec la Russie, puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec la Grande-Bretagne, ce qui entraîne la formation de la Triple Entente.

Surtout, tous les régimes se sont lancés dans l'aventure coloniale, conçue comme une compensation à la faiblesse diplomatique sur la scène européenne. La France devient ainsi une puissance coloniale (**chapitre 13**): débutée par Charles X en 1830, la colonisation s'accélère à partir du Second Empire puis surtout de la III<sup>e</sup> République – la génération des années 1880, incarnée par Ferry, multiplie les conquêtes coloniales et forme un véritable empire permettant de redonner un sentiment de puissance aux Français.

# La France en 1814-1815 : les héritages de la Révolution et de l'Empire

« *La Révolution a achevé soudainement, par un effort convulsif douloureux, [...] ce qui se serait achevé peu à peu de soi-même à la longue* ».  
Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1856.

## Introduction

Paris, 31 mars 1814. Les « alliés », ennemis coalisés de la France, font leur entrée triomphale dans Paris, après une campagne militaire massive (plus de 500 000 soldats) et la capitulation de l'armée française la veille. Napoléon I<sup>er</sup>, au pouvoir depuis 1804 (début de l'Empire) et même 1799 (début du Consulat), voit s'écrouler son empire, patiemment construit contre toutes les puissances européennes, perd son pouvoir puis part en exil vers l'île d'Elbe le 12 avril. Quelques semaines plus tard, avec la bénédiction des « alliés », **la monarchie est rétablie** : Louis XVIII revient en France après un long exil et devient le nouveau chef de l'État. Sévèrement battue et connaissant un énième changement politique, la France fait face une fois de plus à d'importants bouleversements, qui semblent annoncer l'instabilité politique chronique de tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

La France vient en effet de vivre sans doute **les vingt-cinq années les plus mouvementées de son histoire**, qui ont créé une profonde rupture à tous les niveaux, politiques, sociaux, économiques, culturels. **La Révolution**, débutée en 1789, s'est prolongée jusqu'en 1799 puis avec l'expérience napoléonienne jusqu'en 1814-1815, et s'est accompagnée de **changements considérables**, reléguant les siècles de monarchie « absolue » avant 1789 au rang d'« Ancien Régime » (expression créée par les révolutionnaires eux-mêmes). Les Français se sont en outre habitués à une **forte instabilité politique**, puisque la période révolutionnaire (1789-1815) a vu se succéder presque tous les types de régimes politiques (monarchie constitutionnelle, république – plus ou moins démocratique –, empire), mais aussi à **la guerre**, celle-ci étant quasiment continue entre 1792 et 1815.

Ainsi, en 1814-1815, les changements sont tels que **tout retour en arrière semble impossible** : si Louis XVIII en est conscient et tentera de mettre en place une monarchie modérée reposant sur un compromis entre la Révolution et l'ancienne France, ce n'est pas le cas des nombreux nostalgiques de l'Ancien Régime qui rêvent de prendre leur revanche et de rétablir une société d'ordres régie par une monarchie absolue de droit divin. Ce clivage traverse toute la société et est la source de nombreuses agitations et violences politiques. Quoi qu'il en soit, **les acquis de la Révolution** sont désormais complètement intégrés par la grande majorité des Français : le droit de vote, l'égalité, les libertés individuelles, la liberté de la presse, la liberté de culte, le droit de propriété, la fin des

privilèges, etc. Ces changements majeurs, opérés à partir de 1789, ont été confirmés par Napoléon Bonaparte, lui-même farouche adversaire des royalistes et pur produit de la Révolution, tout en étant partisan d'un pouvoir autoritaire.

➔ *Sur les changements politiques de 1814-1815, voir chapitre 2.*

➔ *La problématique*

**Pourquoi le moment 1814-1815 représente-t-il un tournant essentiel pour la France ?**

**Quelle est l'ampleur des changements opérés par la Révolution et l'Empire ?**

➔ *Le plan*

I. *1789-1815 : une période fondatrice pour la France contemporaine*

II. *Le rayonnement de la France en Europe*

III. *Les héritages politiques et sociaux de la période révolutionnaire : l'émergence d'une France nouvelle*

## I. 1789-1815 : une période fondatrice pour la France contemporaine

### A. La Révolution française : la multiplication des expériences politiques (1789-1799)

La décennie révolutionnaire proprement dite se caractérise par une **forte instabilité politique** car les Français hésitent constamment entre plusieurs solutions politiques et font l'apprentissage de la politique dans un contexte intérieur et extérieur particulièrement tendu voire, à certains moments, chaotique. Deux grands régimes politiques sont expérimentés pour la première fois en France : la monarchie constitutionnelle puis la République.

La **monarchie constitutionnelle** est mise en œuvre **entre 1789 et 1792**. Elle naît avec les événements révolutionnaires de l'été 1789 : en seulement trois mois, la monarchie absolue est balayée et de nouveaux principes, inspirés de la philosophie des Lumières et de la révolution américaine, sont affirmés, par exemple dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 26 août 1789 (égalité, libertés individuelles, citoyenneté, souveraineté nationale...). Le roi Louis XVI conserve une partie du pouvoir, notamment exécutif, mais doit désormais composer avec une « Assemblée nationale », mise en place dès juin 1789 et composée de députés élus représentant le peuple (application du principe de la souveraineté nationale). La particularité de ce régime est qu'il est officialisé tardivement, seulement deux ans plus tard, étant donnée la difficulté des révolutionnaires à se mettre d'accord : la **Constitution de 1791** est la première constitution dans



*Dans quelle mesure la Révolution et l'Empire ont-ils représenté, par la diversité de leurs expériences politiques, une période fondatrice pour la France ?*

l'histoire de la France. Il s'agit donc bien d'une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire d'une monarchie dans laquelle les pouvoirs du souverain sont encadrés et limités par une constitution. Les révolutionnaires se divisent cependant progressivement entre les modérés, qui estiment que la Révolution est terminée et qu'il faut se contenter des changements effectués, et les radicaux qui pensent au contraire que la Révolution ne va pas assez loin, qu'elle est trop « bourgeoise » et qu'il faut donc poursuivre les changements en s'appuyant davantage sur le peuple. Avec la pression des événements, c'est la ligne radicale qui s'impose, hostile à la monarchie et favorable à une république: en août 1792, le palais des Tuileries est pris d'assaut (c'est la « seconde révolution »), tandis que Louis XVI est déchu et emprisonné.

Cette fuite en avant vers la radicalisation entraîne donc la mise en place d'un régime républicain: **la 1<sup>re</sup> République** est proclamée par les députés – réunis désormais au sein de la Convention (nouveau nom de l'Assemblée nationale) – **en septembre 1792**. La majorité de ces députés appartiennent aux courants les plus révolutionnaires: ce sont les « Jacobins », divisés entre « Girondins » et « Montagnards », ces derniers étant les plus radicaux. C'est à leur initiative que Louis XVI est jugé, condamné à mort puis guillotiné le 21 janvier 1793. La radicalisation atteint son apogée entre septembre 1793 et juillet 1794: c'est **la « Terreur »**, lorsque seuls les Montagnards sont au pouvoir, dirigés par Robespierre. Celui-ci justifie le recours à la violence et aux massacres de masse, et la suspension des libertés publiques, par les menaces qui pèsent sur la Révolution et sur la République: la France, après avoir elle-même déclaré la guerre à l'Autriche en avril 1792, est en effet attaquée par les puissances européennes, qui craignent la contagion révolutionnaire sur le continent; elle est également menacée par les contre-révolutionnaires qui agissent depuis l'extérieur mais aussi à l'intérieur du territoire. La Terreur prend cependant fin avec l'exécution de Robespierre en juillet 1794 puis l'élimination du pouvoir de la plupart des Montagnards. Débute alors une période de plus grande modération: la République devient conservatrice, ou « bourgeoise », et cherche à équilibrer sa politique en évitant les extrêmes, c'est-à-dire d'une part les royalistes et, d'autre part, les Jacobins. C'est **le « Directoire »**, en place **entre 1795 et 1799**. Il est cependant miné par d'incessantes intrigues politiques, une corruption électorale massive et une crise financière structurelle qui décrédibilisent le régime républicain.

## **B. La réorganisation napoléonienne: terminer la Révolution (1799-1815)**

De surcroît très impopulaire, le Directoire ne trouve guère de défenseurs face aux ambitions d'un jeune général qui s'est brillamment illustré durant la Révolution: tout juste rentré de sa campagne d'Égypte, Napoléon Bonaparte organise un coup d'État en novembre 1799 (le « 18 Brumaire ») qui met un terme à cette expérience politique. Il fonde un nouveau régime, **le Consulat**, dirigé par trois consuls dont le Premier Consul – Bonaparte lui-même – exerce la réalité du pouvoir, et appuyé sur une nouvelle Constitution, la Constitution de 1799. Officiellement, la France est toujours une République. Pour Bonaparte, l'enjeu essentiel est de stabiliser le pays en fermant définitivement la période révolutionnaire pour reconstruire sur de nouvelles bases un pouvoir et une société solides, prélude indispensable à l'établissement de son propre pouvoir personnel.



C'est le message qu'il adresse dès le début du Consulat quand il proclame, en décembre 1799, que « la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée: elle est finie ». Il cherche à mettre en œuvre sous son autorité **un véritable compromis**, capable de faire la synthèse entre la France d'Ancien Régime et celle de la Révolution pour réconcilier les Français et rétablir l'unité nationale.

D'où une œuvre très importante qui débute avec le Consulat et se poursuivra sous l'Empire. Bonaparte s'emploie donc d'abord à **réorganiser le pays sur des bases solides**, ce qui est globalement un succès car plusieurs de ces mesures vont demeurer longtemps, parfois jusqu'à nos jours:

- Réorganisation juridique et sociale de vaste ampleur avec la création du Code civil en 1804. Composé de plus de 2 000 articles qui régissent les relations entre les individus, ce Code donne des bases juridiques solides à la société française et garantit par écrit les grands principes de 1789 comme l'égalité des citoyens, les libertés individuelles ou le droit à la propriété.
- Réorganisation économique et financière avec la création de la Banque de France (1800) et d'une nouvelle monnaie, le franc germinal (1803).
- Réorganisation éducative avec la création des lycées (1802) puis de l'Université impériale (1808) et du baccalauréat (1808), le but étant à la fois de former les futures élites du pays et de réaffirmer le monopole de l'État (face à l'Église catholique) sur l'instruction publique.
- Réorganisation administrative et politique avec, par exemple, la création des préfets en 1800.

Mais cette réorganisation globale a aussi pour objectif de restaurer une stabilité politique au profit de Bonaparte, de manière à **asseoir son pouvoir personnel**. Un régime de plus en plus autoritaire s'instaure donc progressivement: rétablissement de la censure (une soixantaine de journaux sont supprimés), élimination de l'opposition royaliste, nouvelle Constitution en 1802 qui attribue le Consulat à vie à Bonaparte. Bonaparte, héritier direct de la Révolution, est cependant aussi attaché aux grands principes de 1789: le droit de vote est ainsi maintenu, même si dans les faits il se limite essentiellement aux plébiscites (nos actuels référendums) servant à approuver les décisions du pouvoir exécutif. L'aboutissement de ce processus est **l'instauration du 1<sup>er</sup> Empire en 1804**: couronné empereur le 2 décembre 1804, Bonaparte devient Napoléon I<sup>er</sup>, « empereur des Français ». Au pouvoir durant une décennie, Napoléon I<sup>er</sup> poursuit son œuvre de synthèse entre les acquis de la Révolution et la dérive autoritaire de son pouvoir: dès lors, **le bonapartisme** représente une expérience politique originale mais emplies de contradictions car, d'un côté, ce courant réussit à enraciner les grands principes de 1789 notamment l'idée de souveraineté nationale et celle du vote, mais, d'un autre, il crée un régime autoritaire fondé sur le pouvoir personnel.

## II. Le rayonnement de la France en Europe

### A. Une Europe sous domination française

La période révolutionnaire française ne se limite pas au seul cadre territorial de la France, mais prend tout son sens à l'échelle européenne. La France a effectivement fait **la guerre de manière quasi ininterrompue à travers l'Europe**



*Comment la Révolution et l'Empire redonnent-ils à la France son statut de grande puissance européenne?*